



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Session annuelle
Rome, 23-26 juin 2025

Distribution: générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 3 juin 2025

WFP/EB.A/2025/5-D

Original: anglais

Questions de politique générale

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)

Coordonnateurs responsables:

M. A. Qureshi
Directeur
Bureau de New York
courriel: ally-raza.qureshi@wfp.org

M. D. Barnhardt
Chargé des partenariats
Bureau de New York
courriel: daniel.barnhardt@wfp.org

1. La présente note d'information fait suite au point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui avait été soumis au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2024. Comme l'a rappelé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), les objectifs de la réforme sont les suivants: "Se concentrer plus sur les personnes et moins sur les processus. Devenir plus souple et efficace." Cette note vient en complément d'autres documents communiqués au Conseil qui ont trait à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et à l'examen quadriennal complet de 2024, tels que le Rapport annuel sur les résultats de 2024 du PAM et le Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025. Le [rapport de 2025 du Secrétaire général consacré à l'application de la résolution 79/226 de l'Assemblée générale](#) sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies présente en détail les progrès accomplis à l'échelle du système dans la mise en œuvre de la résolution 72/279. Le [rapport de 2025 de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable](#) décrit plus en détail les progrès réalisés au sein du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies et du Bureau des Nations Unies de la coordination des activités de développement.
2. L'annexe I de la présente note d'information fait le point sur la mise en œuvre par le PAM du pacte de financement de 2024. L'annexe II contient la liste de contrôle relative à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui a été élaborée par la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour faciliter la prise en compte de certains aspects des rapports sur la mise en œuvre de la réforme et pour permettre une analyse générale de la réalisation de la réforme à l'échelle du Groupe.

Renforcement de l'appui apporté à l'échelle du système dans les pays

3. Depuis qu'il s'emploie à atteindre les objectifs de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le PAM a intégré les composantes du repositionnement de ce système en suivant une approche qui touche l'ensemble de ses activités.
4. Selon le rapport de 2025 de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et les données recueillies par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, en 2024, 98 pour cent des gouvernements des pays hôtes estimaient que les activités prévues dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies élaboré pour leur pays concordaient étroitement ou très étroitement avec les besoins et les priorités de ce dernier. De même, 98 pour cent des gouvernements étaient d'avis ou entièrement d'avis que les plans-cadres de coopération garantissaient une prise en compte efficace des priorités nationales, y compris s'agissant des objectifs de développement durable, dans les activités menées par le système des Nations Unies.
5. Dans 100 pour cent des plans stratégiques de pays (PSP) de deuxième génération élaborés par le PAM, les activités axées sur le développement sont directement dérivées des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après, les "plans-cadres de coopération") établis pour les pays correspondants. Dans chaque PSP, les effets directs en matière de développement reflètent les priorités de ces plans-cadres de coopération, qui sont par la suite confirmées à l'intention du bureau de pays du PAM dans une lettre signée par le coordonnateur résident ou la coordinatrice résidente, conformément aux exigences introduites par la réforme du système des Nations Unies pour le développement et le cadre de gestion et de responsabilité du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies¹. Quarante-vingt-cinq pour cent des PSP de deuxième génération sont alignés sur les cycles des

¹ Groupe des Nations Unies pour le développement durable. 2021. [Management and accountability framework of the UN development and resident coordinator system](#).

plans-cadres de coopération. Les coordonnateurs résidents ou les membres du personnel de leur bureau sont régulièrement invités à participer aux ateliers organisés aux fins de l'élaboration des PSP et consultés tout au long de ce processus afin d'assurer la plus grande cohérence possible avec l'ensemble de l'aide au développement apportée par le système des Nations Unies dans le pays concerné. Le PAM assure également la coordination avec le système humanitaire dans le domaine des interventions face aux crises.

6. Membre important du groupe de travail sur l'élaboration et les résultats des programmes, placé sous la direction du Bureau de la coordination des activités de développement, le PAM prend une part active à la conception du plan de travail du groupe, lequel comprend la révision des orientations appliquées à l'échelle du système relatives aux plans-cadres de coopération ainsi que des analyses communes de pays. S'agissant des secondes, une démarche allégée et plus ciblée a déjà été mise au point. Le PAM a en outre aidé ses bureaux de pays à appliquer les directives de l'ONU relatives à la planification stratégique par pays dans des circonstances exceptionnelles, et contribué à la révision des orientations relatives à la communication des résultats obtenus au niveau national par les équipes de pays des Nations Unies.
7. Au sein du groupe de travail sur l'élaboration et les résultats des programmes, le PAM met en avant l'importance de mettre au point, pour les équipes de pays des Nations Unies et le personnel des bureaux de pays, des directives générales et des solutions par pays pragmatiques et réalistes. À sa demande, le plan de travail du groupe pour 2025 prévoit un examen des fonctions des groupes régionaux d'appui des pairs, dans l'objectif de s'assurer que l'appui apporté sur le terrain est adapté et de favoriser la poursuite du dialogue sur la collaboration autour du nexus action humanitaire-développement-paix dans les plans-cadres de coopération et les plans de réponse humanitaire.
8. Le PAM est membre du groupe de référence et de gestion établi dans le cadre de l'évaluation à l'échelle du système des progrès réalisés vers la mise en place d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, qui est chargé d'examiner les modalités selon lesquelles les documents de programmation par pays sont fondés sur les plans-cadres de coopération et y sont conformes, ainsi que la configuration des équipes de pays des Nations Unies. Dans le cadre de ces travaux, le PAM s'est concerté avec le Bureau des évaluations à l'échelle du système et d'autres entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur les principales perspectives, et il a souligné l'importance d'encourager la collaboration entre tous les acteurs de l'aide au développement.

Promotion d'activités d'appui communes pour plus d'efficacité et plus d'efficacités

9. Le PAM continue à œuvrer pour atteindre les objectifs d'efficacité liés aux activités d'appui définis par le Secrétaire général et renforcés lors de l'examen quadriennal complet de 2024. D'autres objectifs d'efficacité à l'échelle du système figurent dans la liste de contrôle relative à la réforme du système des Nations Unies pour le développement à l'annexe II.
10. Le PAM continue de mettre en œuvre un large éventail de mesures d'efficacité dans le cadre de la **stratégie relative aux activités d'appui**, qui promeut des services économiques et intégrés, sans double emploi, à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette initiative s'inscrit dans la droite ligne d'une résolution dans laquelle l'Assemblée générale appelle de ses vœux un système des Nations Unies intégré et plus efficace et s'appuie sur la feuille de route du Groupe des Nations Unies pour le développement durable relative à l'efficacité.

11. Sur les 189 services communs assurés par des entités des Nations Unies, le PAM en gère 106 dans 69 des 132 pays dans lesquels des stratégies relatives aux activités d'appui sont mises en œuvre. Mené à bien de janvier à mars 2025, l'examen annuel de ces stratégies a permis d'établir que le PAM avait réalisé des gains d'efficacité qui s'établissaient à 13,4 millions de dollars É.-U. en 2024, soit un montant supérieur aux 10,6 millions de dollars attendus, principalement grâce aux initiatives liées à la gestion des locaux communs. Au total, les gains d'efficacité réalisés par le PAM de 2020 à 2024 s'établissent à 47,5 millions de dollars.
12. Au titre de la feuille de route relative à l'efficacité, le PAM a participé à l'élaboration de la feuille de route relative aux **locaux communs**, contribuant ainsi à l'action menée pour parvenir aux objectifs d'efficacité opérationnelle à l'échelle du système définis par le Secrétaire général. Selon les informations communiquées, en décembre 2024, 258, soit 55,24 pour cent, des 467 bureaux du PAM étaient des locaux communs² partagés avec d'autres entités des Nations Unies.
13. Le PAM a poursuivi ses interventions sur le terrain et ses activités de renforcement des capacités, fournissant un soutien aux bureaux de pays conformément au plan interorganisations visant à mettre en place des **services administratifs communs**, la priorité ayant été donnée aux bureaux du Brésil, de l'Indonésie, du Kenya, du Pakistan, de la République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe.
14. Des facteurs tels que les effets de la pandémie de maladie à coronavirus 2019, l'adoption de nouvelles méthodes de travail et l'utilisation accrue de la technologie transforment la façon dont les organismes des Nations Unies exécutent les tâches administratives; ainsi, il y a davantage de possibilités d'accroissement de l'efficacité par le partage de services au niveau mondial. Par exemple, des services pour lesquels la présence physique du personnel du PAM dans le pays était jugée essentielle il y a seulement deux ans peuvent désormais être assurés plus efficacement à distance depuis n'importe quel endroit.
15. Les **services mondiaux partagés** ne sont pas rattachés à un lieu précis. À ce jour, le PAM gère cinq de ces services proposés à d'autres entités des Nations Unies, notamment la **plateforme de réservation des Nations Unies**, qui donne accès à des services d'hébergement et de mobilité, à des centres de soins et à d'autres installations, et le **parc de véhicules des Nations Unies**. De plus, le PAM a présenté trois dossiers de décision aux fins d'une transposition au niveau interorganisationnel: le programme des Nations Unies relatif aux hôtels, les services numériques pour la cession et la vente aux enchères et l'Académie de la sécurité routière. Le PAM collabore également activement avec d'autres organismes pour transposer à plus grande échelle les services mondiaux partagés qu'il propose et en élargir la clientèle.
16. Lancée en 2017, la plateforme de réservation des Nations Unies, qui simplifie l'accès de 22 entités aux services sur le terrain, est le service mondial qui a le plus d'envergure. Service mondial partagé de première importance pour le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et élément essentiel de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, la plateforme vient appuyer les interventions d'urgence et les opérations menées sur le terrain en fournissant des services dématérialisés liés à la mobilité, à l'hébergement, aux installations, à la santé et à la prévention. À ce jour, elle est en activité dans 119 pays et a permis de réaliser des gains d'efficacité de 16 millions de dollars en 2024. La plateforme encourage l'excellence des services au moyen d'un prix décerné chaque année et continue d'être un facteur d'innovation, d'efficacité et de

² Les locaux communs supposent que des locaux soient partagés par au moins deux entités des Nations Unies présentes dans un pays donné. Ils peuvent être établis aux niveaux national et infranational et bénéficient généralement d'un ensemble de services communs rendus possibles par les entités qui les partagent.

collaboration au sein du système des Nations Unies. Elle regroupe les services présentés ci-après.

- *Service de mobilité des Nations Unies.* Il s'agit du service partagé le plus important et de celui qui se développe le plus rapidement, grâce à un total de 8 800 véhicules mis à la disposition de 20 entités des Nations Unies dans 113 pays. Ce service a permis d'économiser 8 millions de dollars et de réduire de 596 tonnes les émissions de dioxyde de carbone en 2024. Il bénéficie de l'assistance d'un service de conciergerie fondé sur l'intelligence artificielle qui facilite le covoiturage et favorise l'efficacité.
- *Service d'hébergement des Nations Unies.* Ce service gère plus de 7 000 couchages dans 290 maisons d'hôte réparties dans 31 pays. Il a permis de réaliser des gains d'efficacité de 6,3 millions de dollars en 2024 tout en garantissant au personnel humanitaire un hébergement sûr et conforme aux normes.
- *Service de santé et de prévention des Nations Unies.* Disponible dans 14 pays sous la forme de 44 dispensaires, dont 35 sont gérés par le PAM, ce service fournit des services de santé et de prévention grâce à l'automatisation des processus. Il a permis d'économiser 1,2 million de dollars en 2024.
- *Service des installations des Nations Unies.* Plateforme commune de réservation de salles de réunion et de conférence situées dans des locaux communs, ce service est utilisé par cinq entités des Nations Unies dans neuf pays. Depuis son lancement, en 2024, il a enregistré près de 6 000 réservations.

17. Le parc de véhicules des Nations Unies, initiative conjointe du PAM et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, continue d'offrir aux utilisateurs du système des Nations Unies un accès efficace et à un prix avantageux à des véhicules légers. Depuis son lancement en octobre 2022, 19 entités des Nations Unies ont signé des accords de service avec le parc, et 833 véhicules ont été commandés ou loués dans 91 pays. Grâce à son modèle de gestion centralisé, le parc de véhicules des Nations Unies a permis de réaliser d'importantes économies et de gagner considérablement en efficacité sur le plan opérationnel dans tout le système des Nations Unies. Sur l'ensemble des commandes, 25 pour cent ont porté sur des véhicules à faibles émissions, ce qui a contribué à réduire l'empreinte carbone des entités des Nations Unies. La satisfaction de la clientèle du parc demeure élevée (note de 4,4 sur 5). Ce résultat reflète l'importance accordée à la satisfaction de la clientèle, qui est un principe sous-jacent de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. On considère que le parc de véhicules est l'une des initiatives les plus efficaces menées à ce jour dans le cadre de cette réforme.

Participation au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies

18. Le PAM compte actuellement six membres de son personnel parmi les coordonnateurs résidents; cela représente 5 pour cent de l'ensemble des coordonnateurs résidents. Le PAM est la cinquième source de coordonnateurs résidents dans le système des Nations Unies. Treize autres membres de son personnel ont passé avec succès les épreuves nécessaires pour être inscrits sur la liste des candidates et des candidats présélectionnés pour un poste de coordonnatrice ou de coordonnateur résident.

19. Au titre de l'année 2025, le PAM a transféré 2 490 108 dollars au fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées en vue de la mise en œuvre du système des coordonnateurs résidents, auquel les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable contribuent à hauteur d'environ 79,6 millions de dollars par an. Le montant de la contribution de chaque entité au titre de la participation aux coûts a été corrigé de l'inflation, comme l'ont demandé les États Membres de l'ONU dans la résolution 79/258 de l'Assemblée générale. À la suite de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le PAM prélève une redevance de 1 pour cent sur les contributions des donateurs pour les activités relatives au développement, ce qui réduit le montant disponible pour d'autres activités relevant des programmes. En 2024, le PAM a transféré les 289 173 dollars générés par cette redevance au fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées.
20. En dehors de l'accord de partage des coûts, le PAM a apporté son soutien aux coordonnateurs résidents et à leurs bureaux au niveau local par divers autres moyens, notamment le détachement de neuf employés, l'attribution de ressources supplémentaires consacrées au financement de 18 spécialistes externes, tels que des consultants, et l'apport de contributions en nature dans 24 lieux d'affectation. Près d'un tiers (31 pour cent) des représentants de pays du PAM ont occupé les fonctions de coordonnateur résident par intérim pendant plus de 15 jours en 2024.

Pacte de financement

21. En 2024, le PAM a participé aux discussions relatives au renouvellement du pacte de financement³ dans le cadre des consultations menées par le Bureau de la coordination des activités de développement. Dans sa résolution 79/226, adoptée en décembre 2024, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le nouveau pacte de financement. Le PAM se félicite également de ce pacte, qui vise à améliorer la qualité du financement et à le rendre plus souple et plus prévisible, à terme, ce qui peut contribuer à renforcer la cohérence des activités du système des Nations Unies pour le développement et à obtenir les résultats stratégiques définis dans les plans-cadres de coopération. Les progrès accomplis par le PAM au regard des indicateurs figurant dans le pacte de financement du système des Nations Unies pour le développement sont décrits à l'annexe I.

Conclusion

22. Le PAM n'a cessé de s'employer à adapter et à réformer ses processus, et à en inventer de nouveaux, afin de devenir plus efficace et plus efficient dans l'objectif d'éliminer la faim sous toutes ses formes. Alors que la réforme du système des Nations Unies pour le développement se poursuit, le PAM, en collaboration avec l'ensemble du système, participe avec beaucoup d'attention aux discussions qui se tiennent actuellement dans le cadre de la "réinitialisation des modalités de l'action humanitaire", sous la conduite du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, et de l'initiative relative au 80^e anniversaire de l'ONU lancée par le Secrétaire général. La direction du PAM prend directement part à ces travaux de manière que celui-ci soit prêt à relever les défis auxquels est actuellement confronté le monde et doté de l'agilité nécessaire pour s'adapter à un avenir incertain.

³ Organisation des Nations Unies. 2024. *Application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : pacte de financement du soutien du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable* (version provisoire non révisée).

ANNEXE I

ANNEXE I : PACTE DE FINANCEMENT – ENGAGEMENTS INDIVIDUELS PRIS PAR LES ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Objectifs fixés au titre du pacte de financement	Données du PAM pour 2025
Pourcentage des entités concernées du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui ont élaboré des directives solides s'agissant de rendre visibles les contributeurs qui apportent des ressources de base et des contributions flexibles, compte tenu des normes communes du Groupe en la matière, une fois celles-ci élaborées	<p>Le PAM a élaboré des directives institutionnelles visant à rendre visibles les donateurs qui s'appliquent à toutes les contributions, y compris les contributions aux ressources de base (non préaffectées) et les contributions flexibles. Ces directives présentent les normes et meilleures pratiques applicables pour rendre compte du soutien apporté par les donateurs dans toutes les opérations, communications et plateformes de communication de l'information du PAM.</p> <p>Pour donner suite aux observations formulées par les partenaires de financement flexible et compte tenu des difficultés particulières que pose l'attribution de contributions non préaffectées ou préaffectées selon des critères souples, le PAM met la dernière main à une stratégie qu'il a spécialement élaborée pour rendre visible le financement flexible, laquelle sera lancée en 2025.</p>
Pourcentage des ressources autres que les ressources de base destinées aux activités de développement qui ont été mobilisées par les entités des Nations Unies auprès de contributeurs autres que les États membres	<p>En 2024, le PAM a mobilisé 6 pour cent (sur 7 pour cent au total*) de ressources autres que les ressources de base destinées aux activités de développement auprès de contributeurs autres que les États membres.</p> <p>* Au titre de ces ressources, il a également reçu 286 millions de dollars au titre d'accords de prestation de service passés avec les institutions financières internationales et 89 millions de dollars au titre d'accords de prestation de service passés avec des pays de programme, financés par des ressources nationales.</p>
Pourcentage des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui rendent compte chaque année à leur organe directeur de la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement au moyen de l'intégralité de la liste de contrôle s'y rapportant	Le PAM rend compte chaque année à l'aune de l'intégralité de la liste de contrôle.
Pourcentage des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour lesquelles les coordonnateurs résidents ont contribué à l'évaluation de la performance des représentants de l'entité dans tous les pays	Les coordonnateurs résidents ont contribué à l'évaluation de la performance de 74 pour cent des représentants du PAM dans les pays en 2024. Pour ce faire, il fallait que le coordonnateur résident et le représentant dans le pays aient été en poste pendant au moins six mois en 2024.

ANNEXE II

Réforme du système des Nations Unies pour le développement – liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	
	Réponse: oui/non/sans objet et observations (sur demande)
Programmes au niveau des pays/stratégies et plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable	
1) Votre entité applique-t-elle des orientations ou des processus pour garantir la mise en œuvre de l'obligation énoncée dans le cadre de gestion et de responsabilité consistant à "consulter le coordonnateur résident lors des principales étapes de la planification stratégique de l'entité"?	Oui. Dans les orientations internes du PAM relatives au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après "plan-cadre de coopération"), l'accent est mis sur le fait que le coordonnateur résident devrait être consulté lors des principales étapes de l'élaboration d'un plan stratégique de pays (PSP) et il y est précisé qu'il est obligatoire d'utiliser le modèle officiel du système des Nations Unies (Bureau de la coordination des activités de développement) pour demander la signature du coordonnateur résident afin de confirmer l'harmonisation du PSP avec le plan-cadre de coopération.
a. Dans l'affirmative, veuillez expliquer brièvement comment votre entité s'assure que cette obligation est respectée.	Le PAM s'acquitte de cette obligation en faisant participer régulièrement les coordonnateurs résidents à des ateliers et à des consultations sur l'élaboration des PSP, en maintenant des contacts bilatéraux avec des membres d'autres équipes de pays des Nations Unies pour renforcer les partenariats, en contribuant de manière coordonnée aux travaux des groupes de résultats des plans-cadres de coordination et à l'établissement des plans de travail conjoints afférents auxdits plans-cadres, et en obtenant des lettres officielles des coordonnateurs résidents confirmant que les composantes développement des PSP sont harmonisées avec les plans-cadres de coopération. Cette confirmation est obtenue dans le cadre du processus d'élaboration des PSP.
2) Les orientations ou les processus de votre entité exigent-ils que ses activités/discussions axées sur le développement au niveau des pays reposent sur les plans-cadres de coopération et, par conséquent, qu'ils soient élaborés après ou au même moment que les priorités et les réalisations énoncées dans les plans-cadres de coopération convenus avec les gouvernements?	Oui. Les orientations internes du PAM concernant les plans-cadres de coopération soulignent l'importance de formuler les effets directs des PSP ayant trait au développement à partir des plans-cadres de coopération et de faire concorder le cycle de mise en œuvre des PSP avec celui des plans-cadres de coopération des pays concernés. Par conséquent, toutes les composantes relatives au développement figurant dans les PSP découlent directement des priorités stratégiques et des réalisations énoncées dans les plans-cadres de coopération.

Réforme du système des Nations Unies pour le développement – liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	
	Réponse: oui/non/sans objet et observations (sur demande)
3) Votre entité donne-t-elle à son organe directeur la possibilité de passer en revue les programmes de pays élaborés à partir des plans-cadres de coopération?	Oui. Le descriptif du plan-cadre de coopération (ou un avant-projet de ce document si l'approbation formelle du plan-cadre de coopération a été retardée) est communiqué au Conseil d'administration du PAM pour information avant la session du Conseil au cours de laquelle l'approbation d'un PSP donné est demandée, ce qui fait ressortir clairement le lien entre les effets directs du PSP du PAM ayant trait au développement et le plan-cadre de coopération. En outre, l'harmonisation avec le plan-cadre de coopération et les plans nationaux de développement est évoquée dans le corps du texte du PSP.
4) Les activités de développement réalisées dans les pays par votre entité figurent-elles toutes dans le plan de travail conjoint relatif au plan-cadre de coopération?	Quatre-vingt-neuf pour cent des activités de développement du PAM sont prises en compte dans les plans de travail conjoints (à noter que certaines équipes de pays des Nations Unies n'ont pas de plan de travail conjoint). Les plans de travail conjoints sont élaborés par les groupes interorganisations créés en vertu des dispositions de gestion des plans-cadres de coopération, de sorte que leur élaboration ne relève pas uniquement du PAM.
Configuration des équipes de pays des Nations Unies	
5) Quel pourcentage des bureaux de pays de votre entité ont participé à une activité de configuration de l'équipe de pays comme le prévoit le plan-cadre de coopération convenu, en conformité avec les politiques, plans, priorités et besoins de développement de chaque pays et en consultation avec le gouvernement du pays hôte?	Quatre-vingt-dix pour cent des bureaux de pays du PAM ont participé à une activité de configuration de l'équipe de pays conformément au plan-cadre de coopération pertinent.
6) Dans combien de pays cette activité a-t-elle amené votre entité à modifier ses modèles opérationnels, sa présence ou sa programmation au niveau national?	Dans le cadre du processus d'élaboration des PSP, le PAM consulte les autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies et le gouvernement du pays lorsqu'il détermine la forme que prendra sa présence dans le pays et le modèle de ses interventions. Dans 30 pour cent des pays où cette activité a été menée à son terme récemment, des changements ont ensuite été apportés soit au modèle opérationnel, soit à la présence, soit à la programmation. Dans de nombreux pays, les interventions du PAM allient l'action humanitaire et le développement. La présence du PAM dans le pays et la portée de ses interventions sont alors tributaires de l'ampleur des besoins humanitaires, conformément au principe humanitaire de l'indépendance opérationnelle.
7) Dans combien de pays cette activité a-t-elle mené à une augmentation de la part des conseils concernant les choix de politique par rapport à celle de l'exécution des projets, y compris l'appui à la passation de marchés de grande envergure?	S'agissant des pays où le PAM est représenté au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et où l'activité de configuration a été menée à son terme récemment, d'après les données disponibles, dans 39 pour cent des cas, la part des conseils dispensés concernant les choix de politique par rapport à celle de l'exécution des projets a augmenté.

Réforme du système des Nations Unies pour le développement – liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	
Réponse: oui/non/sans objet et observations (sur demande)	
Examen des bureaux multipays	
8) Votre entité a-t-elle passé en revue et ajusté les programmes réalisés et les ressources allouées à l'appui des priorités des petits États insulaires en développement?	Oui. À l'heure actuelle, sept PSP adaptés à la situation locale couvrent les petits États insulaires en développement, soit individuellement, soit dans le cadre d'un plan stratégique multipays tels que les plans établis pour les régions des Caraïbes et du Pacifique. Ces plans stratégiques ont été établis en fonction des priorités nationales et des plans-cadres de coopération correspondants, et la mise en œuvre du programme et l'allocation des ressources sont révisées en conséquence.
9) À la suite de l'examen des bureaux multipays, votre entité a-t-elle pris des mesures concrètes pour déterminer si leurs compétences techniques et leurs dispositifs institutionnels étaient appropriés, s'il y avait lieu?	Oui, les structures internes des bureaux multipays pour les régions des Caraïbes et du Pacifique ont été révisées et consolidées depuis leur création.
Gains d'efficacité	
10) Quel pourcentage des bureaux de pays de votre entité participent à l'élaboration de la stratégie relative aux activités d'appui pour le pays?	100 pour cent; tous les bureaux de pays du PAM participent à l'élaboration de la stratégie relative aux activités d'appui pour leur pays respectif.
11) Votre entité a-t-elle mis en place un processus de suivi des gains d'efficacité, réalisés individuellement ou conjointement avec d'autres entités des Nations Unies?	Oui. L'efficacité est l'une des priorités du PAM; chaque dollar économisé peut être utilisé pour sauver des vies et changer la vie.
a. Dans l'affirmative, ce processus repose-t-il sur la méthode commune convenue par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour mesurer l'effet des initiatives visant à accroître l'efficacité?	Oui.
12) Votre entité soumet-elle à son organe directeur un rapport annuel sur a) les gains d'efficacité qu'elle a réalisés et b) sur ses contributions aux gains d'efficacité réalisés à l'échelle du système?	Oui. Le PAM soumet au Conseil d'administration un rapport annuel sur les gains d'efficacité réalisés en interne et dans le système des Nations Unies.
13) Quel pourcentage des locaux de votre entité sont partagés?	55,24 pour cent des locaux du PAM sont partagés.

Réforme du système des Nations Unies pour le développement – liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	
	Réponse: oui/non/sans objet et observations (sur demande)
14) Quel pourcentage des bureaux de pays de votre entité utilisent des services administratifs communs?	Le PAM a continué d'harmoniser ses interventions sur le terrain et ses activités de renforcement des capacités avec le plan interorganisations visant à mettre en place des services administratifs communs, notamment en appuyant le partage de services administratifs au Kenya, en tant que fournisseur de services logistiques et destinataire d'autres services, et en République-Unie de Tanzanie, en tant qu'entité qui héberge tous les services. Il s'est proposé pour héberger les services administratifs communs au Zimbabwe, et il bénéficie de services fournis à ce titre au Brésil et au Kenya. Enfin, il participe à l'action menée pour partager les services administratifs au Bangladesh, en Colombie, en Indonésie, au Pakistan et en Thaïlande.
15) Votre organisation fournit-elle des services à d'autres entités par l'intermédiaire de la plateforme des services mondiaux partagés?	Oui. Le PAM fournit plusieurs services à l'appui des opérations par l'intermédiaire de son Siège ou des centres mondiaux de services partagés. Parmi ces services figurent l'expédition, la location de véhicules, le transport de passagers et le covoiturage, ainsi que les services des technologies de l'information dans les situations d'urgence. À la fin de l'année 2024, le PAM avait géré cinq services mondiaux partagés proposés à des acteurs extérieurs, notamment le parc de véhicules des Nations Unies et la plateforme de réservation des Nations Unies, qui donne accès à des services d'hébergement et de mobilité, à des centres de soins et à d'autres installations. De plus, il a présenté trois dossiers de décision pour des services jugés prioritaires en raison des excellentes possibilités de mise en œuvre au niveau interorganisationnel qu'ils offrent: l'Académie de la sécurité routière, les services numériques pour la cession et la vente aux enchères et le programme des Nations Unies relatif aux hôtels. De plus, le PAM s'emploie activement à développer d'autres services qui viendraient s'ajouter aux services mondiaux partagés qu'il offre.
16) Votre organisation a-t-elle recours à des services mondiaux partagés fournis par une autre entité ou d'autres plateformes de services mondiaux partagés?	Oui. Au niveau mondial, le PAM utilise les services liés à la paie et aux décaissements du Programme des Nations Unies pour le développement pour le personnel recruté sur le plan national sous contrat de durée déterminée et il fait appel à la plateforme OneHR, qu'administre le Secrétariat de l'ONU, pour la vérification des antécédents des candidats aux postes d'administrateur recruté sur le plan international. Il utilise également le service centralisé d'enchères publiques du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour vendre le matériel usagé et obsolète.
17) Dans quelle mesure avez-vous dû concentrer vos investissements en début de période afin de contribuer aux gains d'efficacité à l'échelle du système?	Les investissements qui se traduisent par des gains d'efficacité sont pratique courante au PAM.

Réforme du système des Nations Unies pour le développement – liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	
Réponse: oui/non/sans objet et observations (sur demande)	
Redynamisation du rôle du système des coordonnateurs résidents	
18) La définition d'emploi des représentants de votre entité dans les pays a-t-elle été révisée comme il se devait, à la suite de la réforme, de manière:	
a. Qu'elle reconnaisse le rôle et la responsabilité du coordonnateur résident?	Oui.
b. Qu'elle fasse état de leur obligation de rendre compte au coordonnateur résident de la contribution aux résultats convenus dans le plan-cadre de coopération et d'autres accords interorganisations relatifs au développement?	Oui.
c. Qu'elle indique qu'ils sont tenus de participer activement aux travaux des équipes de pays?	Oui.
19) Votre entité veille-t-elle à ce que les coordonnateurs-résidents aient la possibilité de donner leur avis aux directeurs régionaux de votre entité sur les compétences et l'aptitude à diriger qui seraient utiles dans un pays donné avant la sélection et l'affectation de nouveaux représentants dans le pays?	Cela ne fait pas explicitement partie des pratiques actuelles du PAM, bien que celui-ci accorde une grande importance aux idées et aux points de vue des coordonnateurs résidents, notamment en ce qui concerne les compétences et l'aptitude à diriger les plus pertinentes dans des contextes nationaux spécifiques. Le processus actuel de sélection et d'affectation des nouveaux représentants est principalement géré en interne, mais tient compte des contributions des directeurs régionaux, qui discutent des besoins avec les coordonnateurs résidents. Le PAM cherche en permanence à améliorer cette approche, reconnaissant ainsi l'importance d'adapter le processus de sélection au contexte opérationnel.
a. Dans l'affirmative, veuillez expliquer brièvement comment votre entité s'assure que cette obligation est respectée.	

Réforme du système des Nations Unies pour le développement – liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	
	Réponse: oui/non/sans objet et observations (sur demande)
20) Le système d'évaluation de la performance des représentants de votre entité dans les pays:	
a. Possède-t-il les caractéristiques du modèle de leadership du système des Nations Unies?	Oui.
b. Englobe-t-il au moins un des principaux résultats attendus en lien avec la contribution aux résultats collectifs de l'équipe de pays?	Oui.
21) Quel est le pourcentage de pays où le coordonnateur résident a contribué à l'évaluation de la performance du représentant de votre entité?	Les coordonnateurs résidents ont contribué à l'évaluation de la performance de 74 pour cent des représentants du PAM dans les pays en 2024. Pour ce faire, il fallait que le coordonnateur résident et le représentant dans le pays aient été en poste pendant au moins six mois en 2024.
22) Quel est le pourcentage de pays où votre représentant a participé à l'évaluation de la performance du coordonnateur résident en fournissant un retour d'information sur son travail à la lumière des attentes quant à son aptitude à diriger?	Le Bureau de la coordination des activités de développement est le dépositaire des données relatives au système des coordonnateurs résidents. D'après ce qu'il a indiqué, 70 pour cent des représentants du PAM dans les pays interrogés ont contribué à l'évaluation de la performance des coordonnateurs résidents en 2024.
Réaménagement de l'approche régionale	
23) Votre entité a-t-elle mis en place des orientations ou un processus visant à garantir votre participation aux initiatives de la plateforme de collaboration régionale afin de permettre aux pays et aux équipes de pays de connaître rapidement les compétences techniques, les spécialistes, les ressources disponibles ainsi que les documents de politique générale et de stratégie de la région considérée, et d'y accéder facilement au sein d'un système unifié?	Le PAM n'applique pas d'orientation formelle ou de processus pour garantir une telle participation, mais ses bureaux régionaux participent activement aux initiatives des plateformes de collaboration régionale, aux travaux des coalitions thématiques et à d'autres activités qui appuient les priorités régionales tout en offrant aux équipes de pays des Nations Unies un accès aux conseils, aux compétences techniques, aux ressources, etc. disponibles dans la région.
24) Votre entité applique-t-elle des orientations ou un processus pour favoriser sa collaboration active avec les fichiers régionaux de spécialistes?	Le PAM n'applique pas de telles orientations ou processus au niveau régional, mais il participe au fichier d'experts des Nations Unies établi selon le principe de reconnaissance mutuelle au niveau mondial.

Réforme du système des Nations Unies pour le développement – liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	
	Réponse: oui/non/sans objet et observations (sur demande)
25) En leur qualité de membres des plateformes de collaboration régionale, les directeurs régionaux ou secrétaires exécutifs des commissions régionales de votre entité mentionnent-ils dans leurs contrats de mission individuels:	
a. leur rôle dans la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité aux niveaux régional et national?	Oui.
b. qu'il leur incombe d'appuyer les membres de l'équipe de pays des Nations Unies pour obtenir des résultats communs au niveau national conformément au plan-cadre de coopération et à d'autres accords interorganisations?	Oui.
26) Vos directeurs régionaux ou leurs homologues des entités membres de l'équipe de pays contribuent-ils à l'évaluation de la performance des coordonnateurs résidents?	Les directeurs régionaux du PAM peuvent discuter de la performance des coordonnateurs résidents avec les directeurs régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement dans leurs régions respectives.
Orientation stratégique, contrôle et responsabilité pour l'obtention de résultats à l'échelle du système	
27) Les documents de planification stratégique de votre entité font-ils état de ses méthodes de travail dans le cadre du système repositionné des Nations Unies pour le développement aux niveaux mondial, régional et national?	Oui. L'engagement du PAM en faveur de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et sa participation à cette réforme sont énoncés dans son Plan stratégique pour 2022-2025. En outre, chaque PSP du PAM (l'instrument qui concrétise le Plan stratégique mondial au niveau des pays) explicite la contribution du PAM aux mesures plus vastes mises en œuvre par le système des Nations Unies, telles qu'énoncées dans le plan-cadre de coopération et alignées sur les priorités nationales, ainsi que la façon dont il élabore ses programmes de développement sur la base de ces actions.
28) Votre entité communique-t-elle systématiquement à l'ensemble du personnel et des représentants les nouvelles méthodes de travail prescrites par la réforme du système des Nations Unies pour le développement?	Oui. Le PAM communique systématiquement les nouvelles méthodes de travail à l'ensemble de son personnel et de ses représentants.
a. Dans l'affirmative, veuillez fournir des précisions dans la partie réservée aux observations.	Le PAM a invité le personnel à consulter des bulletins internes et des pages de l'intranet ainsi qu'à participer à des webinaires et à des activités de formation sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Il veille à ce que les aspects de la réforme du système des Nations Unies pour le développement qui ont trait aux programmes soient repris de manière homogène dans les orientations relatives aux PSP qui sont communiquées aux bureaux de pays et mises à la disposition de l'ensemble du personnel.

Réforme du système des Nations Unies pour le développement – liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	
Réponse: oui/non/sans objet et observations (sur demande)	
Communication des résultats	
29) Votre entité contribue-t-elle systématiquement au Rapport annuel des Nations Unies sur les résultats dans les pays, qui est consacré à la mise en œuvre des plans-cadres de coopération?	Oui.
30) Votre entité veille-t-elle à communiquer systématiquement ses résultats au niveau national par le biais de la plateforme du système UN-Info?	Oui.
Financement du système des coordonnateurs résidents et respect des engagements pris dans le cadre du pacte de financement	
31) Votre entité suit-elle les orientations données par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable en ce qui concerne la redevance de 1 pour cent?	Oui. Le PAM suit les orientations relatives au prélèvement de 1 pour cent.
32) Les sommes versées par votre entité au titre de la redevance de 1 pour cent concordent-elles avec les dernières estimations disponibles des contributions préaffectées selon des critères stricts, disponibles auprès du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (également diffusées annuellement sous forme d'annexe sur le financement par le Conseil économique et social lors du débat consacré aux activités opérationnelles de développement)?	Le Bureau de la coordination des activités de développement est le dépositaire des données sur le prélèvement de 1 pour cent. Selon les informations dont dispose le PAM, les types de contributions de donateur auxquels le PAM applique le prélèvement de 1 pour cent sont mentionnés dans la politique du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.
a. Dans la négative, comment expliquez-vous cet écart et quelles mesures de son ressort l'entité a-t-elle prises pour le réduire?	
33) Votre entité mène-t-elle un dialogue structuré avec son organe directeur sur la manière de financer les résultats en matière de développement au cours du cycle de planification stratégique en cours?	Oui. Le PAM mène des dialogues structurés avec le Conseil d'administration sur le financement des résultats en matière de développement.
34) Votre entité rend-elle compte à son organe directeur de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du pacte de financement conclu par l'entité et les États membres?	Oui. La mise en œuvre de ces engagements fait l'objet d'un rapport annuel annexé à la note d'information sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui est préparée pour la session annuelle du Conseil d'administration.

Réforme du système des Nations Unies pour le développement – liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	
	Réponse: oui/non/sans objet et observations (sur demande)
35) Compte tenu des responsabilités des coordonnateurs résidents et des équipes de pays à cet égard, votre entité applique-t-elle des orientations ou un processus afin que ses représentants dans les pays collaborent avec le coordonnateur résident pour promouvoir une approche cohérente du financement conformément aux principes, aux objectifs et aux engagements du pacte de financement (en particulier, un financement souple et stratégique qui favorise et facilite l'obtention des résultats communs et la réalisation des activités conjointes)?	Oui. Les représentants du PAM dans les pays suivent des orientations dans le cadre de leur collaboration avec les coordonnateurs résidents devant aboutir à une approche cohérente du financement.
36) Quel pourcentage des dépenses de programme de votre entité est consacré à des programmes conjoints?	Moins de 5 pour cent des dépenses relatives aux programmes du PAM sont consacrées à des programmes conjoints.
37) Votre entité s'est-elle dotée d'orientations, de processus et d'instruments pour faciliter l'utilisation par les représentants dans les pays des mécanismes mondiaux de financement commun pertinents (par exemple le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, l'Initiative Spotlight et le Fonds pour la consolidation de la paix)?	Oui. Le PAM a rédigé plusieurs notes d'orientation relatives au Fonds pour la consolidation de la paix pour aider les bureaux régionaux et les bureaux de pays à élaborer des propositions de projet. Il appuie également les bureaux de pays tout au long du processus de candidature lorsque les fonds mondiaux lancent de nouveaux appels à propositions.